

Prévention de pandémie - CoVid-19 Risque d'infection

Aspects spécifiques de la CSSC sur les chantiers de construction

La tâche principale du coordonnateur de la sécurité et de la santé dans la construction (CSSC) est d'identifier les risques habituels et spécifiques, de coordonner les mesures de sécurité collectives, d'organiser le suivi de la mise en œuvre des mesures afin d'en assurer l'efficacité et, si nécessaire, d'améliorer les mesures.

Par conséquent, le/la CSSC, dans la situation actuelle de la pandémie de CoVid-19, est particulièrement indiqué(e) pour contribuer à des propositions essentielles pour la protection de la santé du personnel des chantiers de construction.

Les risques supplémentaires des chantiers de construction, par rapport à la plupart des autres lieux de travail, peuvent être identifiés comme suit:

- De nombreuses entreprises sur un même lieu de travail
- Des travailleurs qui changent régulièrement de lieu de travail
- Des déplacements très fréquents (et passages frontaliers) de la résidence au lieu de travail
- Salles et installations sociales temporaires et généralement provisoires
- Différences culturelles dans les normes d'hygiène

Le risque spécifique d'infection au COVID-19 résulte de:

- Travailleurs venant de régions à risque accru d'infection
- Dispositifs d'hygiène insuffisants et comportement hygiénique inapproprié des travailleurs

ISHCCO recommande que le/la CSSC définisse une orientation pour ces risques principaux:

- Travailleurs provenant de zones à risque ou infectés	Leur identification et éviter leur présence sur site
- Dispositifs d'hygiène insuffisants:	Mise à disposition de lavabos suffisants (eau, savon et serviettes en papier)
- Chambres trop petites pour les travailleurs:	Mise à disposition de chambres amples et suffisantes pour garantir la distance recommandée entre les personnes, notamment pendant les heures creuses et pendant les repas.

En tant que CSSC consciencieux, vous prenez en compte les recommandations nationales et vous les coordonnez avec les mesures internes des entreprises.

ISHCCO recommande les informations pertinentes de l'EU-OSHA: <https://osha.europa.eu> ou <https://osha.europa.eu/en/highlights/coronavirus-disease-covid-19-outbreak-and-workplace-safety-and-health>

Ajout avril 2020 :

En plus des mesures énumérées ci-dessus, une distance de sécurité généralement recommandée / prescrite est maintenant considérée comme efficace. En outre, ou plutôt d'une façon générale, le port de masques respiratoires est préconisé.

Pour un certain nombre d'activités dans le secteur de la construction, il est très probable que la distance de sécurité généralement recommandée actuellement n'est pas ou ne peut pas être maintenue.

L'utilisation de masques respiratoires doit être envisagée spécifiquement pour l'utilisation sur les chantiers de construction - en raison du travail physique lourd requis. Il faut également tenir compte du fait qu'aucune fréquence particulière d'infection n'a été identifiée jusqu'à présent, malgré la poursuite des opérations sur des chantiers. Les deux peuvent également s'appliquer à d'autres processus de travail similaires.

En ce qui concerne l'utilisation des masques respiratoires, on considère que les masques en tissu ou en papier sont utiles pour la plupart des cas de bouche et de nez simples.

Les appareils de protection respiratoire, utilisés comme équipement de protection individuelle, ont des exigences particulières et ne sont pas abordés ici. Pour pouvoir être utilisés, ils nécessitent une évaluation personnelle : y a-t-il une alimentation suffisante en air respirable pour le porteur individuel ?

En particulier dans le cas d'un stress physique accru, comme celui qui se produit pendant les travaux de construction, la résistance respiratoire accrue du masque de protection rend la respiration plus difficile. La transpiration et l'humidité condensée de l'air respirable non seulement réduisent considérablement le confort de port mais créent également des risques hygiéniques supplémentaires. La sensation de manque d'air et les irritations telles que les démangeaisons conduisent à retirer fréquemment le masque et à saisir spontanément le masque et le visage, le nez, la bouche et les yeux à cause des "démangeaisons". L'effet protecteur peut ainsi être inversé.

Pour les activités sur le chantier où la distance de protection recommandée ne peut être respectée, comme l'assistance, la tenue de matériel et d'outils, un petit nombre de personnes est généralement nécessaire : un ou deux assistants ; ainsi, de petites équipes de quelques personnes sont généralement nécessaires.

Dans ces cas, l'exigence d'une affectation de personnes fixes à ces équipes peut réduire considérablement le risque éventuel d'infection en tant que mesure préventive suffisante, à condition que le contrôle opérationnel et les mesures de précaution soient en mesure de prévenir suffisamment la présence de personnes malades ou infectieuses, également par exemple par une mesure sans contact de la température corporelle avant le début de travail de l'équipe.

L'ISHCCO recommande donc, comme mesure de prévention des infections sur les chantiers de construction lors d'activités où la distance minimale recommandée ne peut être respectée :

- aucune obligation d'utilisation de masques respiratoires simples¹,
- de préciser l'affectation fixe des personnes à ces petits groupes/équipes lors des contrôles de santé quotidiens.

¹ Dans certains pays, comme par exemple la France et le Luxembourg, l'utilisation de tels masques est recommandée et/ou prescrite selon les circonstances. Dans ces cas, ces prescriptions doivent être respectées et appliquées.